



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 20 décembre 2016

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Frédéric Thiémard (pour la partie côté salle de sport – 35 personnes)
M. Michel Schmitt (pour la partie côté fenêtres – 29 personnes)
Présents: 7 Conseillers communaux
64 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 66 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 9 personnes

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées du 14 avril 2016 et 28 juin 2016
 2. Budget de fonctionnement 2017 et rapport de la Commission financière
 3. Investissements 2017 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Rénovation des routes et trottoirs CHF 200'000.-
 - Assainissement de l'éclairage public CHF 110'000.-
 - Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable
2^{ème} partie, relevé de toutes les conduites et vannes, numérisation CHF 80'000.-
 - Réservoir de Champ Traversey, secteur Le Bry
Liaison radio avec la chambre de vannes des Marches CHF 20'000.-
 - Rénovation école + ancienne école à Gumefens CHF 100'000.-
(Réduit à CHF 50'000.-)
 4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2017
 5. Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux, approbation des statuts
 6. Informations du Conseil communal
 7. Divers.
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il commence par expliquer que l'assemblée a dû être reportée du 15 au 20 décembre 2016 en raison d'un problème lors de la publication dans la Feuille officielle, afin de respecter le délai légal de convocation.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 49 du 9 décembre 2016, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Frédéric Thiémard** pour la partie « côté salle de sport » et de **M. Michel Schmitt** pour la partie « côté fenêtres ».

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal. **M. le Président** relève que sur le tractanda indique, au point 3, un investissement de CHF 100'000.00 pour la rénovation de l'école et de l'ancienne école de Gumefens, mais que ce montant a été réduit à CHF 50'000.00, ce qui sera expliqué plus tard. Il demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour et sa modification, celui-ci n'en suscitant aucune, **il est approuvé tel quel.**

Point 1

Approbation des procès-verbaux des Assemblées communales du 14 avril 2016 et 28 juin 2016

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec les deux procès-verbaux.

M. Pierre Aviolat relève une erreur dans le PV du 14 avril 2016. Au point 3, suite à une intervention de M. Marcel Sottas, il est mentionné que M. Sciboz du bureau Ribi SA parle d'un amortissement des conduites pendant 80 ans à 25 % par année, ce qui n'est pas possible, il doit plutôt s'agir de 1.25 %. M. le Président répond que la réponse de M. Sciboz sera contrôlée et la correction sera faite. M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent en bloc les procès-verbaux des Assemblées communales du 14 avril 2016 et du 28 juin 2016 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Les procès-verbaux du 14 avril 2016 et 28 juin 2016 sont acceptés à l'unanimité

Point 2

Budget de fonctionnement 2017 et rapport de la Commission financière

M. le Président rappelle qu'en premier nous passerons le budget de fonctionnement 2017 avec un rapport de la Commission financière, puis le budget d'investissement, et ensuite chaque nouvel investissement séparément. Ce n'est qu'à la fin que la totalité des budgets seront votés. Le budget de fonctionnement 2017 est affiché à l'écran et la parole est donnée à **M. Michel Grivel**, Conseiller communal responsable des finances.

M. Grivel donne la lecture du budget, chapitre par chapitre, selon les chiffres parus dans le bulletin communal.

Un problème technique avec la projection à l'écran survient, M. Grivel continue la lecture, la présentation affichée sera annexée au PV.

Le budget 2017 se solde par un déficit de **CHF 114'538.87**.

Au total, les charges par habitant pour 2017 s'élèvent à CHF 3'800.00, montant calculé sur 1'787 habitants au 31 octobre 2016. A noter qu'au 31 décembre 2016 on passera le cap des 1'800 habitants, soit 1'804 habitants. La population légale au 31 décembre 2015 était de 1'775 habitants, c'est le chiffre qui est employé pour le calcul des pots communs.

Le déficit pour 2017 est similaire au budget 2016, avec une différence de CHF 881.52. M. Grivel relève que la marge devient de plus en plus serrée si on prend en compte les augmentations de charges connues, comme les transports scolaires à partir du mois d'août 2018 pour environ CHF 100'000.00, sans oublier les augmentations de charges des associations des communes qui représentent environ le 50 % de nos charges. Pour cet exercice le taux d'impôt reste inchangé, soit 75 %. Le déficit est de 1.7 % par rapport au revenu. A savoir que nous avons l'obligation d'augmenter le taux de l'impôt à partir d'un déficit de 5 %. M. Grivel demande s'il y a des questions par rapport au budget présenté.

Comme il n'y en a pas, **M. le Président** remercie M. Grivel et donne la parole au Président de la Commission financière, **M. Pierre Broye**, pour sa prise de position. M. Broye salue l'assemblée et indique qu'il n'a pas d'autres éléments à ajouter par rapport à ce qui a été présenté. Le budget de fonctionnement 2017 montre un déficit de CHF 114'538.87, équivalent au déficit présenté au budget 2016 qui était de CHF 113'657.35, donc on est dans les mêmes zones. Ce déficit reste dans les tolérances fixées par l'Etat pour ne pas devoir augmenter les impôts. La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2017.

M. le Président remercie M. Broye pour cette prise de position et rappelle que le vote se fera tout à l'heure. Il lit une statistique de l'impôt sur le revenu, qui est un comparatif entre les années 2011 et 2014 pour se rendre compte de qu'elle était la portion des impôts en fonction des types de revenus. Il relève qu'en 2014 il y a une grosse masse d'impôts, soit environ 477 contribuables sur 1'200, qui paient entre 0 et CHF 500.00. Ce qui est important de savoir c'est qu'on n'a pas de très gros contribuables, à l'image de certaines autres communes, et qui posent un souci le jour où ils partent ce qui fait qu'on est ensuite obligé d'augmenter les impôts.

Point 3

Investissements 2017 et rapport de la Commission financière

M. le Président redonne la parole à **M. Michel Grivel** pour la lecture du budget d'investissement 2017 qui est affiché à l'écran. M. Grivel revient sur la statistique des impôts sur le revenu. En 2011, sur les 1'180 contribuables, on avait une moyenne par contribuable de CHF 2'417.00 et en 2014, sur 1'200 contribuables, la moyenne était de CHF 2'549.00, ce qui représente une augmentation de CHF 132.00 par contribuable en 4 ans. Il reprend la lecture du budget d'investissement 2017. Les nouveaux investissements, grisés à l'écran, s'élèvent à CHF 460'000.00, avec des subventions pour CHF 11'500.00, des investissements reportés pour CHF 1'770'000.00, des revenus estimés pour Fr. 206'500.00 et un résultat de CHF 1'396'625.00.

M. le Président rappelle que les reports sont les montants qui ont déjà été votés lors des précédentes assemblées et qui n'ont pas encore été dépensés ou que partiellement dépensés et non clos.

En attente que l'affichage reprenne, **M. Pierre Aviolat** demande par rapport au point sur l'éclairage public, ce que signifie le sigle « SON ». **M. le Président** répond qu'il s'agit du type de lampe, mais que l'explication sera donnée plus loin lors de la présentation du sujet.

La parole est redonnée à **M. Pierre Broye** qui rappelle que selon l'article 97 de la Loi sur les communes, la Commission financière donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier. Elle analyse l'impact financier de chaque projet et examine le but de la dépense et son plan de financement. Le Conseil communal assume la responsabilité des projets présentés. Pour l'année 2017, le Conseil communal prévoit de réaliser de nouveaux investissements pour CHF 460'000.00. Compte tenu des reports, les investissements totaux planifiés se montent à CHF 1'295'000.00. Le montant à financer sera de CHF 1'088'500.00 compte tenu des CHF 206'500.00 de recettes d'investissements. La Commune dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser ces projets. La Commission financière recommande d'approuver l'enveloppe des investissements pour 2017 qui sont soumis à l'Assemblée communale.

M. le Président remercie **M. Broye** et informe que les investissements vont être pris les uns après les autres, les débattre et les voter.

La présentation de la planification des investissements de 2017 à 2022 est affichée à l'écran, puis les points pour 2017 vont être détaillés.

- Rénovation des routes et trottoirs CHF 200'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud prend la parole et parle des deux projets de rénovation pour la route de la Cantine et la route de Russille, secteur Avry-devant-Pont. Le financement ne nous permet pas d'effectuer les deux projets en 2017, seule la route de la Cantine sera réalisée. Elle est divisée en deux secteurs, soit un secteur dit « en aval » et l'autre « en amont » selon le plan et les photos affichés. Cette route à plus de 30 ans, elle a des trous et des fissures et on n'a pas d'autre choix que de la rénover. Certains trous ont dû être colmatés. L'état du pont est également déplorable et l'étanchéité doit être renouvelée aussi. Pour la partie aval de la route, c'est-à-dire entre la route cantonale et la rue En la Fin, la seule solution est de dégrader le revêtement, régler et compacter le coffre, refaire l'étanchéité du pont et poser un revêtement bitumeux monocouche. Pour la seconde partie qui va jusqu'en haut de la rue, où il y avait le tilleul, elle est en meilleur état. Cette partie de route pourra être renouvelée par la découpe et le goudronnage des zones endommagées, le fraisage des bords et la pose d'un tapis.

M. Reynaud rappelle que cet investissement est financé par les limites de crédits autorisés, soit par le compte courant communal.

M. Chris Gabriel demande ce qu'il en est de l'état du pont et de la structure en béton. **M. Reynaud** répond que la structure est en bon état, qu'il n'y a pas de fissure dessous ni de ferraille apparente.

M. le Président demande s'il y a des questions par rapport à ce premier investissement et rappelle que la Commission financière a donné un préavis favorable. Comme il n'y en a pas, il demande aux personnes qui acceptent l'investissement proposé ainsi que son financement de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Assainissement de l'éclairage public CHF 110'000.00

M. Yvan Maillard prend la parole et informe que le Conseil communal propose une première phase de remplacement de l'éclairage public. Il s'agit du remplacement des anciennes têtes de lampadaires qui sont actuellement équipées en lampe à vapeur de sodium, d'où la dénomination SON-I et SON-H. Nos luminaires ont différentes puissances, 70, 150 et 250W et seraient remplacés par des sources LED. Sur la Commune il y a actuellement 236 lampadaires qu'il faut assainir parce que le parc devient très âgé, 61 % ont plus de 20 ans, 17 % plus de 15 ans et 22 % plus de 11 ans. Pour les plus anciens, certains équipements électriques tels que les ballasts, les condensateurs, les équipements internes ainsi que les sources lumineuses ne sont plus disponibles et plus fabriqués, ce qui crée un problème quant il faut les réparer s'il n'en reste pas en stock quelque part. Une autre raison du besoin de ce remplacement, c'est d'avoir une meilleure capacité pour montrer ce qu'il y a sous les luminaires, par rapport aux gens qui se promènent, aux couleurs des voitures, c'est donc une question de sécurité. Dans cette analyse, avec le Groupe E on va se pencher sur certaines zones sensibles par rapport à l'éclairage actuel, notamment vers l'école d'Avry et à d'autres endroits du village. Il y a aussi des raisons écologiques, 102 luminaires vont être changés et remplacés par des LED dans cette première phase. On va arriver à une division de la puissance raccordée par deux, soit 50 % de moins de consommation. On pourrait aussi imaginer faire une meilleure économie d'énergie en plus des 50 % si on instaure un système de réduction nocturne dans les luminaires. Ce qui veut dire que pour certains endroits du village, au lieu de garder un 100 % d'efficacité lumineuse pour des périodes de nuit où il n'y a presque personne, au lieu d'arrêter les luminaires, cela permettrait de diminuer les éclairages et de garder quand même une sécurité. Puis il y a aussi des raisons économiques, c'est-à-dire par la réduction du coût de la consommation d'énergie, la diminution des coûts

d'entretien et l'octroi d'une subvention pour l'encouragement à l'assainissement des sources lumineuses. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire, avec CHF 11'500.00 de subvention grâce à un programme d'encouragement de la Confédération pour ce qui est réalisé cette année.

M. Steve Rime demande le coût de la consommation des lampadaires pour les trois communes. M. Maillard répond que le coût annuel global pour l'énergie était pour 2014-2015 de CHF 19'030.00 et de CHF 19'379.00 pour 2015-2016, ce qui représente 116'759 KWh pour 2014-2015 et 115'293 KWh pour 2015-2016. Dans un premier temps on va assainir les plus grosses puissances, soit les 250W, 150W, 100W et une partie des 70W qui sont anciens. La deuxième phase sera prévue l'année prochaine dans le plan des investissements.

M. Marcel Sottas demande ce que représente le montant de la deuxième phase, est-ce qu'on en est à la moitié du coût. M. Maillard ne peut pas répondre pour l'instant, il faudra voir selon l'évolution des produits et des coûts. M. le Président précise que les investissements montrés font l'objet d'offres et qu'on redemandera une offre pour la suite des travaux.

M. Pierre Aviolat fait la remarque que dans le plan d'investissement, en 2019 un montant de CHF 100'000.00 est mentionné, ce qui nous donne déjà un ordre de grandeur. M. Maillard confirme qu'il s'agit d'un ordre de grandeur, qu'on verra en affinant les choses cette année comment ce montant va évoluer.

M. François Kilchoer demande quelle est la granularité de contrôle que l'on a sur ces lampes, est-ce qu'on peut les allumer et éteindre individuellement ou par quartier. M. Maillard répond qu'une étude avait déjà été faite il y a 5 ou 6 ans où le but était de travailler par quartier, ce qui demande des infrastructures plus coûteuses. Mais maintenant avec la nouvelle technologie, il y a un système automatique dans la tête de chaque luminaire ce qui permet de faire une programmation individuelle. C'est la solution qui pourrait être la plus intéressante économiquement. M. Kilchoer demande comment cela se passe actuellement. M. Maillard dit que la lampe au sodium est en plein régime, que c'est géré par le Groupe E, qu'il s'agit d'un système crépusculaire où la Commune n'intervient pas du tout.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'éclairage public de CHF 110'000.00, quand bien même il y a aura une subvention, ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

**- Etablissement du PIEP, réseau d'eau potable CHF 80'000.00
(2^{ème} partie, relevé de toutes les conduites et vannes, numérisation)**

M. Jean-Jacques Reynaud reprend la parole pour la présentation du sujet et informe que c'est pour répondre aux exigences au niveau cantonal et fédéral qu'il faut numériser notre réseau d'eau. Notre PIEP est en cours de finalisation et va être déposé auprès des instances cantonales en janvier. On doit encore affiner les choses en relevant notre réseau d'eau, c'est-à-dire faire un relevé dans le terrain par GPS, afin que tous les éléments puissent être numérisés. Actuellement on n'a aucune référence, les plans datent de nombreuses années et sont imprécis et incomplets, la numérisation nous permettra de nous repérer et de retrouver les conduites et les vannes plus facilement et plus rapidement. Car il est difficile pour le moment de trouver des vannes ou des capes de vannes quand elles sont recouvertes ou cachées. Cela sera aussi un outil de travail indispensable quand il y a le renouvellement des élus communaux ou des changements dans les dicastères, le personnel communal pourra aussi directement répondre aux questions liées au réseau d'eau. Les plans seront tenus à jour annuellement. Ce montant de CHF 80'000.00 ne tient pas compte des relevés dans le terrain pour rechercher les vannes. On devra aussi approcher les entreprises qui travaillent pour nous, comme Haymoz-Fragnière et Aquagestion, qui détiennent un certain nombre d'informations sur notre réseau et rassembler le tout avec les géomètres.

M. Chris Gabriel demande le prix estimé pour les mises à jour d'année en année. M. Reynaud donne un chiffre d'environ CHF 5'000.00 par année pour la mise à jour + licence informatique.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement de CHF 80'000.00 pour l'établissement du PIEP, 2^{ème} partie ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec une abstention

- Réservoir de Champ Traversey, secteur Le Bry, liaison radio avec la chambre de vannes des Marches CHF 20'000.00

La parole est redonnée à **M. Jean-Jacques Reynaud** pour l'explication de cet investissement. Le réservoir de Champ Traversey se trouve en montant la route du Villars-d'Avry et on a une liaison avec la vanne des Marches qui est sous le viaduc. La liaison actuelle entre le réservoir et cette vanne fonctionne par une ligne téléphonique analogique. Comme les lignes téléphoniques vont devoir passer au numérique, le système actuel de liaison entre les deux sites ne pourra plus être utilisé. Une ligne internet ne pouvant pas être mise à chaque réservoir, la liaison radio est la solution la plus économique par rapport aux échanges de données transmises en permanence.

Ce système fonctionne déjà très bien entre le puits des Jorettes et le réservoir de Sus Pin. C'est la mise en place qui coûte cher, la fourniture du matériel, les travaux d'électricité et d'installation, mais on n'a pas le choix, car les lignes analogiques tomberont à fin 2017

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement de CHF 20'000.00 pour la liaison radio entre le réservoir de Champ Traversey et la chambre de vannes ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Rénovation école + ancienne école à Gumefens CHF 50'000.00.-

M. le Président explique que le montant initial de CHF 100'000.00 a été revu par le Conseil communal puisque la Commission financière avait émis un préavis négatif, estimant que ce montant était surfait selon les travaux prévus. Ainsi le montant réduit de CHF 50'000.00 nous permettra de faire un certain nombre de choses qui vont nous être présentées par **M. Olivier Oberson**.

M. Olivier Oberson explique que les portes du bâtiment de l'école de Gumefens ne se ferment plus correctement, qu'elles sont courbes et que le bâtiment date de 1992. Les gâches électriques ont du mal à se fermer. Un projet d'étude va être demandé pour refaire l'étanchéité de la cour supérieure et de la toiture du préau, le sablage pour repeindre les barrières et la réfection de la toiture du côté du parking des enseignants ainsi que la rénovation des peintures, fenêtres et molasses de l'ancienne école.

M. le Président précise que l'idée est de refaire les portes des entrées à l'étage inférieur et supérieur. Pour la partie supérieure (donnant sur la cour), toute la devanture de l'entrée principale sera remplacée, plutôt que juste une partie de la porte. L'offre demandée porte sur CHF 32'100.00 pour ces remplacements. Compte tenu des autres défauts du bâtiment, le Conseil communal va mandater un architecte pour avoir un budget global qui sera présenté en principe l'année prochaine, en vue de travaux supplémentaires.

M. Elie Fragnière dit que l'étanchéité au niveau de la cour supérieure avait été refaite il y a une quinzaine d'année et que c'est inévitable de devoir refaire les travaux. **M. Oberson** précise qu'en même temps que l'étanchéité de la cour, on procédera également au remplacement du chauffage. **M. le Président** répète que ces travaux feront l'objet d'un budget qui sera présenté plus tard.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** demande au Président de la Commission financière s'il souhaite ajouter quelque chose. **M. Pierre Broye** dit que suite aux discussions qui ont eu lieu, on a abouti à un montant qui correspond à ce qui est nécessaire. **M. le Président** dit qu'effectivement la Commission financière n'est pas toujours d'accord avec le Conseil communal, qu'en assemblée ça peut donner l'impression que tout à l'air simple, mais que cette année il a fallu rediscuter sur les sujets qui ont été présentés. Il demande aux personnes qui acceptent l'investissement de CHF 50'000.00 pour la rénovation des portes et le budget qui permettra de faire une analyse complète ainsi que son financement de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2017

M. le Président demande si la Commission financière souhaite encore s'exprimer, comme ce n'est pas le cas il demande s'il y a encore des questions avant d'accepter les deux budgets.

M. Pierre Aviolat revient sur le chapitre 7 concernant la nouvelle charge pour la participation à l'ACAPE de CHF 40'000.00 et selon ce qui avait été discuté dans une autre assemblée communale, il lui semble qu'il était prévu d'avoir un retour sur investissement par des livraisons d'eau à l'ACAPE et il ne les voit pas apparaître sur le décompte. **M. le Président** répond que c'est lié à la convention qui a été acceptée lors de l'assemblée communale de ce printemps. **M. Reynaud** dit qu'actuellement on a un autre système de calcul, ces CHF 40'000.00 d'augmentation représentent aussi l'engagement d'un fontainier pour environ CHF 20'000.00, car la Commune a besoin des services d'un professionnel qui gère et contrôle le réseau d'eau. Il faut aussi savoir que la vente de l'eau n'est pas si lucrative que ça. Le captage d'Echarlens est la propriété des communes de la rive gauche, de l'ACAPE, soit Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz. L'eau est achetée à l'ACAPE à CHF 0.40 et le surplus est revendu à CHF 0.20, mais on la vend à CHF 0.40 à Sorens et à Pont-la-Ville. A présent avec les puits du Gibloux, la Commune est quasiment autonome, on achète de l'eau, on en vend mais ce n'est pas avec ça qu'une grande fortune va rentrer.

M. le Président précise que dans les CHF 40'000.00, il y avait avant la convention un montant de CHF 22'000.00 qui était payé à l'ACAPE pour la location du réservoir et du réseau de Gumefens. A présent on est propriétaire du bras principal de Gumefens, donc on a bien un montant de CHF 40'000.00, mais comme il n'y a plus les CHF 22'000.00 de location du réservoir, on a en fait une augmentation de charge de CHF 18'000.00.

M. Pierre Aviolat demande si le salaire du fontainier apparaîtra séparément. La réponse est affirmative.

M. Elie Fragnière dit que normalement sur les CHF 22'000.00 il y a avait aussi une location pour la défense incendie et une location pour l'alimentation en eau. M. le Président acquiesce, mais précise que la nouvelle convention change le système.

M. Pierre Aviolat dit que la nouvelle convention prévoyait la suppression d'une connexion avec « EauSud ». M. le Président répond qu'effectivement on n'a pas d'eau directement de « EauSud », mais qu'on a une garantie d'approvisionnement, par exemple en cas d'incident sur le réseau. On doit avoir des conventions plus éloignées qui nous permettent de garantir l'amenée d'eau aux citoyens. M. Aviolat dit que ce n'est pas tout à fait ce que M. Sciboz du bureau Ribi avait présenté. M. le Président lui propose de venir consulter la convention et d'en discuter si nécessaire. M. Reynaud ajoute qu'à l'assemblée des comptes on fera une situation générale du réseau d'eau. La situation actuelle est claire, on sait qui paie quoi et pourquoi on paie, alors qu'avant c'était très flou.

M. Marcel Sottas demande une précision au point 9, pour l'isolation de la Cornache, il lui semble qu'il y a une différence de CHF 50'000.00 et n'a pas bien compris d'où elle vient. M. le Président répond que cela vient des CHF 50'000.00 qu'on a déduit pour les amortissements.

Comme il n'y a plus de question, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont passés au vote.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à l'unanimité

Point 5

Projet d'unité de gestion forestière Berra-Gibloux, approbation des statuts

M. Michel Grivel prend la parole pour faire la présentation du projet de fusion qui est affiché intégralement à l'écran. Il rappelle que pour ce soir, ce sont les statuts qui étaient à la disposition de chacun qui sont à approuver. Il donne encore quelques chiffres concernant l'évolution du compte forêt ces dernières années. En 2007, on avait une réserve de CHF 160'872.00, laquelle a fondu car aux comptes 2015 il restait CHF 58'270.00. Donc en 9 ans on a utilisé CHF 102'602.00 de réserve, ce qui représente CHF 11'400.00 par année si l'on fait une moyenne. Concernant la nouvelle corporation, il pense que si elle fait des bénéfices, dans un premier temps elle les gardera pour faire un fond pour des nouveaux investissements. Il restera à notre charge l'entretien des routes et la fauche le long des forêts.

M. le Président remercie M. Grivel et précise que la Commune reste propriétaire du terrain de ses forêts. L'idée est de dissoudre la corporation existante avec des comptes individuels et de faire une plus grosse corporation avec plus de communes, donc une plus grande répartition des charges. La Commune devrait récupérer environ CHF 16'000.00 découlant des investissements dans la corporation actuelle.

M. Michel Grivel donne les résultats des assemblées des autres communes pour l'approbation des statuts : toutes ont accepté, sauf Corbières qui veut rester en gestion individuelle. Selon l'ingénieur forestier, le périmètre défini par l'Etat de Fribourg ne changera pas. La DIAF qui est la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pourrait les obliger à faire partie de la corporation en restant en gestion individuelle. Par contre, pour les coupes de bois, en principe c'est l'ingénieur qui va avec le forestier et qui décide si on coupe ou pas, ce n'est pas la Commune. Comment le cas de Corbières va être réglé, M. Grivel ne peut pas encore le dire. Il reste également la décision de la Commune de Pont-la-Ville.

M. Richard Fragnière demande si à l'avenir il y aura un financement important à prévoir au niveau des bâtiments et de l'équipement puisque cela s'agrandit. M. Grivel répond qu'il y avait un projet depuis quelques années de l'unité forestière, mais comme il fallait pas mal de subside pour réaliser ce centre forestier et qu'étant donné la taille de la corporation l'Etat ne donnait pas un franc. Maintenant un centre forestier se réalisera peut-être d'ici 2 ou 3 ans mais on ne sait pas où. Actuellement la corporation du Gibloux loue à l'Etat, 10 mois par année, le chalet des Petits Prarays.

M. le Président apporte la précision que les statuts prévoient que la corporation peut avoir un endettement, ce qui veut dire que s'il y a la construction d'un nouveau bâtiment, les communes ne seront pas obligées de financer entièrement.

M. Elie Fragnière dit que quand on connaît le marché du bois aujourd'hui, qui supportera le déficit en charge. M. Grivel répond que ça sera les communes selon la clé de répartition que l'on a présentée. Par contre, avec le cas de Corbières, on ne sait pas comment cela va se passer et selon lui cette commune devra aussi payer le fond de roulement.

M. Elie Fragnière demande ce qu'il en est des conditions d'exploitation de La Roche, est-ce que le plan Lauber existe encore. M. Grivel ne sait pas, par contre ils ont beaucoup plus de subsides pour ce qui est câblé.

M. Pierre Aviolat parle du listing exhaustif des avantages et demande si dans les inconvénients il a été pris en compte que les forêts de la rive droite ont des glissements de terrain alors que sur la rive gauche le terrain est relativement plus stable. Est-ce que cela a une influence dans la répartition des coûts, est-ce que les subventions supplémentaires rééquilibrent la balance ? M. Grivel répond par l'affirmative. La gestion se fait par rapport aux

hectares de forêts mais la nature du sol n'est pas prise en compte. Les terrains glissants inexploitablement sont sortis.

M. Marcel Sottas demande au niveau du comité, comme il y a 10 personnes, avec 2 à Corbières et 2 à La Roche, si Corbières ne vient pas, est-ce qu'il y aura 8 personnes au comité. Il dit également qu'il a un souci par rapport à la majorité, pas que cela fasse comme Bulle qui a la mainmise sur certaines associations. M. Grivel lui répond qu'au comité, il est prévu 6 membres pour la rive gauche et 6 pour la rive droite et qu'en cas d'égalité c'est le président qui tranchera. M. le Président dit qu'il y a une majorité spécifique pour les votes, il faut la double majorité, c'est-à-dire les surfaces et les communes.

M. Marcel Schmutz dit qu'on va voter un projet, mais que s'il manque Corbières, tous les chiffres sont faux. M. le Président répond qu'une correction devra être faite et que cela va dépendre si la DIAF va leur forcer la main ou pas. Si Corbières ne vient pas, les 15 % devront être ventilés sur les autres communes.

M. le Président informe l'assemblée que le Conseil communal est favorable au projet présenté et demande aux personnes qui acceptent les statuts de la nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux de s'exprimer par main levée.

Les statuts sont acceptés à la majorité, avec 2 refus et 12 abstentions

Point 6

Informations du Conseil communal

M. le Président revient sur le tout-ménage reçu de la Poste en vue de la suppression du bureau de poste, il dit que rien n'est fait pour l'instant, qu'il y a peut-être des solutions dans les commerces locaux ou auprès de l'administration communale. Les chiffres présentés par la Poste sont plutôt favorables, pas de pertes par rapport aux années précédentes. Si quelque chose doit être fait, il faut le faire maintenant. Au dernier sondage, la population était favorable à maintenir cet office, mais il semblerait que les gens s'y rendent de moins en moins même si les chiffres restent bons. Il répète que rien n'est décidé aujourd'hui.

M. le Président informe qu'il y a eu une deuxième publication du PAL en octobre, qu'on a encore un petit souci avec le canton et qu'il risque d'y avoir une troisième publication pour des petites corrections, si possible en janvier. Le but c'est que le PAL soit validé par le canton avant le 1^{er} mai 2019. Il y a un moratoire depuis 2014 jusqu'en 2019 pour se mettre à jour et le canton doit aussi mettre à jour son plan cantonal.

M. le Président donne la parole à **M. Jean-Jacques Reynaud** pour la présentation des travaux qui ont été réalisés en 2016. Avant de commencer, M. Reynaud revient sur la question de M. Aviolat par rapport aux CHF 40'000.00 versés à l'ACAPE. Ils représentent la participation de Pont-en-Ogoz, soit CHF 12.00 par habitant pour le service à la consommation, CHF 9.00/hab pour le secteur de Gumefens pour la défense incendie et CHF 6.00/hab pour l'ensemble de la Commune pour la garantie d'approvisionnement que l'ACAPE paie à EauSud. Si on a un problème avec nos sources, on doit pouvoir garantir l'approvisionnement. Ce que l'on paie actuellement, hormis le fontainier, revient à ce que l'on payait avant, mais de manière plus claire.

Les photos des réalisations des travaux faits en 2016 sont affichées à l'écran et commentées par M. Reynaud. Cette présentation est applaudie par l'ensemble de l'assemblée. M. le Président le remercie et dit que cela montre qu'on ne chôme pas au niveau du Conseil communal, d'où le nombre d'heures personnelles par Conseillers tout au long de l'année.

Point 7

Divers

M. Michel Schmitt demande une correction par rapport à ce qu'a dit M. Reynaud dans la présentation des travaux, ce n'est pas si le port se fera un jour, mais « quand le port se fera, car le port se fera ». Il demande également s'il y a encore du chlore dans l'eau. Non c'est fini.

M. François Morard parle de l'article paru dans la Gruyère concernant la vitesse sur la route d'Avry, qu'il a un problème non pas avec les chats, mais avec les enfants qui empruntent cette route. M. le Président dit qu'on est déjà intervenu pour réduire la vitesse entre les villages et que cela avait été refusé par le Service des routes. Dans le PAL, il y a des mesures de mobilité douce qui doivent être prises entre les villages, par contre on ne peut pas encore dire la mesure qui sera prise, si ça sera un trottoir ou autre. M. Reynaud dit qu'un dossier sera constitué et que dans un premier temps on va essayer de limiter la vitesse à 60 km/h. On voit qu'à Sorens ils ont pu le faire alors qu'il y a juste une gravière et qu'ici on ne pourrait pas alors qu'il y a des habitations, 80 km/h c'est de toute façon trop vite malgré que c'est la limite autorisée actuellement.

M. le Président adresse ses remerciements au nom de tous les citoyens aux différentes personnes qui œuvrent pour la collectivité, soit la conciergerie, les transports scolaires, les déneigeurs, les aides pour les planches à neige, aux employés communaux ainsi qu'à l'administration. Il adresse également un grand merci à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail accompli depuis cette nouvelle législature et en particulier à ceux qui ne compte plus leurs heures pour le bien de notre Commune.

Il remercie également **Mme Barbara Von Däniken** qui s'occupait de l'entretien du bureau de l'administration et qui a résilié son contrat de travail, un cadeau lui a déjà été remis.

Pour l'administration, nous avons eu le plaisir d'accueillir **Mme Nathalie Wicht**, qui a été engagée comme secrétaire administrative et technique depuis le mois d'octobre 2016. Comme elle s'est déjà bien intégrée dans l'équipe, nous espérons qu'elle fera aussi longtemps que notre secrétaire partante, **Mme Trudy Limat**. Mme Limat quitte ses fonctions à fin janvier 2017 pour cause de départ à la retraite. Un Grand merci lui est adressé pour ses années de services, ses compétences et sa flexibilité. Un présent lui est également remis au nom du Conseil communal et de la population avec tous les vœux pour sa retraite

M. Michel Grivel, Vice-Syndic, remercie **M. le Président** pour tout le travail qu'il effectue pour notre Commune.

L'Assemblée est levée à 22h10

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du *6 Février 2017*.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare